

Prenez-vous des médicaments d'entretien? La pharmacie d'ESC pourrait vous convenir.

La pharmacie d'Express Scripts Canada^{MD} offre des services qui peuvent vous aider à mieux gérer vos médicaments d'entretien sur ordonnance.

Les médicaments d'entretien – c'est-à-dire les médicaments que vous prenez et renouvelez régulièrement et pour lesquels vous obtenez des renouvellements de façon continue –, font partie intégrante de vos soins de santé. C'est pourquoi il est important de trouver une pharmacie qui propose des solutions novatrices pour répondre à vos besoins. La pharmacie d'ESC offre des services pratiques et à valeur ajoutée pour la gestion de vos médicaments d'entretien sur ordonnance, y compris :

- L'accès au soutien des pharmaciens, 24 heures par jour, 365 jours par année.
- La livraison gratuite des médicaments (du lundi au samedi) à l'endroit de votre choix¹.
- Des frais d'exécution d'ordonnance peu élevés de 6,99 \$, ce qui aide à garder les coûts bas.
- Des options d'emballage améliorées pour les personnes prenant plusieurs médicaments.
- Des renouvellements automatiques et des rappels de renouvellement pour vous aider à gérer vos ordonnances.
- Une provision de 90 jours (au besoin), ce qui réduit encore plus les coûts.

L'adhésion à la pharmacie d'ESC est un jeu d'enfant!

Pour vous aider à profiter de la meilleure expérience possible, voici les éléments que nous vous recommandons d'avoir à votre disposition avant de procéder :

- Une provision de 30 jours de chaque médicament d'entretien que vous prenez. Si vous n'avez pas une provision de 30 jours en ce moment, nous vous recommandons de vous procurer les médicaments qui vous manquent auprès de votre pharmacie actuelle avant de procéder à votre adhésion.

- Au moins un renouvellement de chacun de vos médicaments d'entretien au dossier en prévision du transfert. S'il ne vous reste plus aucun renouvellement, nous vous recommandons de consulter votre médecin afin d'obtenir une nouvelle ordonnance.
- Avoir à votre disposition votre carte d'avantages sociaux pour les médicaments sur ordonnance. Avoir aussi sous la main la carte d'avantages sociaux pour les médicaments sur ordonnance de votre conjoint si vous êtes couvert par son régime ou s'il est couvert par le vôtre.
- Renseignements sur tous les médicaments d'entretien que vous prenez actuellement*.

***CONSEIL :** Tous les renseignements dont vous avez besoin pour transférer vos ordonnances se trouvent sur l'étiquette de vos médicaments d'entretien. Cela inclut : (1) le nom et le numéro de téléphone de votre pharmacie actuelle; (2) le nom et la concentration du médicament et (3) le nom et les coordonnées du médecin prescripteur.

Vous êtes prêt à adhérer? Faites-le dès aujourd'hui!

Il est facile de commencer à faire affaire avec la pharmacie d'ESC. Vous n'avez qu'à appeler au numéro ci-dessous ou à suivre les instructions sur l'application mobile ou le site Web d'ESC :

Par téléphone : Appelez au numéro sans frais 1 855 550-MEDS (6337)

Application mobile d'ESC : Rendez-vous dans l'App Store² ou Google Play³ pour télécharger l'application *Express Scripts Canada*.

En ligne : Rendez-vous à l'adresse www.member.express-scripts.ca

Vos renseignements personnels sont protégés

La pharmacie d'Express Scripts Canada et votre employeur comprennent l'importance de respecter votre vie privée concernant votre santé et vos médicaments. Soyez assuré que la pharmacie d'Express Scripts Canada protégera vos renseignements personnels, comme le font toutes les pharmacies. Express Scripts Canada ne recevra pas de renseignements personnels sur votre santé et vos médicaments avant votre adhésion et ne les communiquera pas à votre employeur. Prenez le temps de lire la [politique de confidentialité d'Express Scripts Canada](#). Elle explique clairement l'utilisation qui est faite de vos renseignements personnels.

² App Store est une marque de service d'Apple Inc.

¹ Livraison offerte dans toutes les provinces, sauf au Québec

³ Google Play est une marque de commerce de Google LLC.

Remarque : La pharmacie d'ESC est offerte dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Québec.